Vol. XXXVI Saint-Boniface, Manitoba, 9 Octobre 1907. No. 48

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 "
Europe .... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente .... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la [illegible] 62, rue de [illegible], à Paris, qui a seule la monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA.

EFFET D'AUTOMNE

L'heure est grise. Le vent, chargé de feuilles mortes,
Entre par la fenêtre et fait battre les portes.

Des nuages, couleur de cendre et de fumée,
Suivent dans le ciel bas leur route accoutumée.

Le silence, troublé par un bruit d'attelage,
S'épand, comme la mer montante sur la plage.

Sa puissante marée, incessamment accrue,
Envahit la maison et submerge la rue.

Le crépuscule vient, brun dans le gris des heures;
La lampe se reflète aux vitres des demeures

Le grand frisson soyeux des arbres diminue.
La branche, dans le vent, est déjà demi-nue.

La tristesse du soir s'infiltre dans les moelles.
Regardez: pas de lune au ciel, et pas d'étoiles!

L'épaisse et froide nuit d'automne se déploie.
La ville fuit au fond de l'ombre qui la noie

Et, parfois, on entend les doux bruits misérables
Que, dans leur chute, font les feuilles des érables......

ALBERT LOZEAU

Mgr. l'Archeveque

Mgr l'Archevêque fait en ce moment un rapide voyage dans la province de Québec.

Sa Grandeur a assisté la semaine dernière, à la réunion annuelle des archevêques du Canada, à Ottawa. Mgr Langevin sera ici probablement vendredi ou samedi.

Rudyard Kipling

Le fameux poète et littérateur anglais a parlé, mercredi dernier, au Canadian Club de Winnipeg.

L'ovation qu'on lui a faite a été aussi enthousiaste que spontanée.

Plus de six cents personnes—un auditoire d'élite—assistaient à ce lunch d'honneur.

M. Kipling n'est pas un orateur, mais il possède l'acuité de la pensée et le tact qui en font un diseur intéressant. Nous ne parlons pas du talent de l'écrivain, lequel est universellement reconnu.

L'Appetit des Monopoles

Une grosse bataille en perspective: la C. P. R. Telegraph Company a voulu forcer le *Free Press* et le *Telegram* à ne pas livrer à d'autres journaux les nouvelles que cette compagnie leur transmet sous peine de se soumettre au tarif commercial du service des dépêches.

Les deux journaux refusent naturellement de consentir à d'aussi vexatoires conditions. La C. P. R. Telegraph Co'y, sentant la résistance, a tout simplement discontinué à fournir des dépêches aux journaux mentionnés.

La "Western Press Association", dont ces journaux font partie a son service de dépêches particulier; le public ne souffrira donc pas trop des mesures arbitraires du C. P. R.

Il est, croyons-nous, de saine doctrine légale de croire que les compagnies de télégraphes, subventionnées largement par le public, ne sont en somme que des distributrices de nouvelles, et que ces nouvelles, une fois transmises aux journaux, deviennent la libre propriété de ces journaux, lesquels en ont le contrôle absolu jusqu'à ce que le public en prenne connaissance.

L'affaire sera probablement portée devant la Commission des Chemins de fer; on s'occupera aussi, vraisemblablement, de cette question à la prochaine session fédérale.

Toutes corporations qui ont en mains des commodités publiques et qui, de ce chef, obtiennent des chartes comportant des privilèges spéciaux, n'ont pas le droit de faire des règlements qui détruisent l'utilité du service qu'elles s'engagent à donner.

Tout l'Ouest canadien s'insurge contre le contrôle que le C. P. R. veut s'arroger sur la presse.

Dans Quebec

La politique devient dramatique dans la province de Québec. L'Hon. M. J. B. B. Prévost, qui présidait au ministère de la Colonisation et des Mines vient de quitter le Cabinet à la suite de révélations accusatrices. L'*Evénement* et la *Nationaliste* dans la presse, MM. Leblanc et Bourassa sur les tribunes politiques, ont forcé le gouvernement libéral de M. Gouin à se débarrasser de M. Prévost

Le gouvernement de Québec subit un assaut formidable. Il aggrave lui-même sa situation en refusant de donner au public les éclaircissements que celui-ci réclame. Les ministres refusent absolument de rencontrer leurs adversaires.

Le parti conservateur et le parti nationaliste poursuivent avec succès leur campagne. L'atmosphère politique est chargée d'électricité comme aux jours les plus tourmentés des luttes du parti Mercier en 1886 et en 1887.

Le parti libéral semble marcher à une défaite certaine aux prochaines élections locales.

L'Immigration Japonaise

Que les Japonais soient oui ou non assimilables avec les Canadiens, il est entendu qu'un grand nombre d'entre eux deviendront immédiatement citoyens de ce pays et que même ils influeront quelque peu sur notre politique s'ils se font naturaliser. Les minutes du département du secrétaire d'Etat montrent que jusqu'en juillet dernier, 3,528 japonais sont devenus sujets britanniques.

Avant 1902, 2,738 avaient été naturalisés; en 1902, il y en eut 67; en 1903, 279; en 1904, 82; en 1905, 19; en 1906, jusqu'au 1er juillet, 40; et 206 pour les douze mois qui suivent. Le recensement de 1901 démontre qu'il y avait alors 3,612 japonais au Canada; de 1901 à 1905, il n'y eut que 354 Japonais qui entrèrent dans le Dominion.

On voit par ces chiffres où peut nous mener cette immigration si nous n'essayons pas de l'enrayer sans retard.

Victimes de la Paix!

Paris.—Le climat de la capitale hollandaise et les deux cents banquets qui ont été donnés depuis l'ouverture de la conférence produisent sur les délégués des effets désastreux.

M. Nédiloff (Russie) et M. Esteva (Mexique) souffrent de légères attaques de fièvre, plusieurs autres délégués se plaiguent de maux divers et un certain nombre d'entre eux y compris le docteur Drago (Argentine) et M. Bourgeois (France) ont été réduits à refuser désormais toute invitation à dîner.

Le rapport du baron Guillaume (Belgique) sur l'arbitrage obligatoire n'a pas été approuvé par les principaux membres du comité d'examen auquel il a été soumis. Le rapport devra être modifié, retardant ainsi la clôture de la conférence.

Le Manitoba.
MERCREDI, 9 OCTOBRE 1907

La Neutralité et l'Irreligion Scolaires

Monsieur le Directeur,

Le rapport officiel du Département de l'Education publique du Manitoba, pour l'année finissant le 31 décembre 1906, vient d'être présenté au lieutenant-gouverneur de la Province. Le *Weekly Telegram* du 18 septembre en publie une analyse et j'y trouve les chiffres suivants :

1906

Nombre de districts scolaires organisés - - - - -	1399
Nombre d'écoles publiques ouvertes	1847
Nombre d'écoles où il y a des exercices religieux post scolaires pendant une demi heure - - -	110
Nombre d'écoles où des prières sont dites à la fin des classes -	332
Nombre d'écoles où *la Bible* (quelques pages choisies par l'*advisory board*) est en usage - -	240
Nombre d'écoles où des Instructions sur la Tempérance sont données	0
Nombre d'écoles où les dix commandements de Dieu sont enseignés -	429
Nombre d'écoles où une Instruction morale (sécularisée, laïque, *civique*, indépendante, non-confessionnelle, *neutre* ou sans Dieu) est donnée	1107

• • •

Il résulte de cette statistique officielle que :

1o Sur les 1847 écoles publiques, 110 seulement comportent un exercice religieux, ou enseignement confessionnel post scolaire, soit approximativement *une école sur dix-sept* ;

2o Qu'il n'y a de prières que dans 332 écoles sur 1847, soit *une école sur cinq*, approximativement;

3o Que la Bible ne sert à l'enseignement que dans 240 écoles sur 1847, soit *une école sur sept* approximativement ;

4o Que les *dix commandements de Dieu*, (qui constituent la base indiscutable de toute morale chez les peuples civilisés et l'expression divine de la vraie morale naturelle de l'humanité, sanctionnée par le Code criminel du Canada) ne sont enseignés que dans 429 écoles sur 1847, soit approximativement, et en forçant les chiffres : *une école sur cinq*.

5o Que la morale sans-Dieu ou neutre est enseignée dans 1107 écoles sur 1847, soit dans les trois cinquièmes des écoles : 1107 contre 740.

Voilà la triste situation de *l'éducation* publique en 1906.

En 1905 l'hon. sénateur Bernier, au Sénat, et en 1906, Son Honneur le juge Prud'homme, signalaient les progrès de l'irréligion et de la prétendue morale *indépendante* dans les mêmes écoles en comparant les chiffres suivants de 1893 et de 1904 :

1893 : Districts scolaires : 713.

1904 : Districts scolaires : 1219.

1893 : nombre d'Ecoles comportant l'exercice religieux post-scolaire : 431 sur 713, soit la *majorité*.

Nombre d'Ecoles enseignant les *Dix commandements de Dieu* : 343 sur 713 soit *près de la moitié*.

Nombre d'Ecoles se clôturant par la prière : 407 sur 713 ; soit la *majorité*.

Nombre d'écoles comportant l'usage de la Bible : 339 sur 713 soit *près de la moitié*.

Nombre d'écoles donnant l'instruction morale *neutre* ou civique : 550 sur 713, soit *plus de la moitié*.

1904. Nombre d'écoles publiques ouvertes : 1,219.

Nombre d'écoles avec *exercice religieux* : 260 sur 1219, soit approximativement, en forçant les chiffres, *une école sur cinq*.

Nombre d'écoles se clôturant par *la prière* : 299 sur 1219, soit approximativement *une école sur quatre*.

Nombre d'écoles comportant l'usage de la Bible: 302 sur 1219, soit approximativement *une école sur quatre*.

Nombre d'écoles enseignant les *dix commandements de Dieu* : 305 sur 1219, soit approximativement *une école sur quatre*.

Nombre d'écoles donnant une instruction morale *neutre*, 1039 sur 1219, soit environ les cinq sixièmes des Ecoles.

Si l'on compare les chiffres déjà effrayants du progrès de l'irréligion et de la *neutralité* morale de 1893 à 1904 avec ceux de 1906, on arrive aux résultats suivants qui attestent une grave décadence scolaire, au point de vue religieux et moral.

1904 : Ecoles avec exercice religieux : *une sur cinq*. 1906 : *une sur dix-sept*.

1904 : Ecoles se clôturant par la prière : *une sur quatre*. 1906 *une sur cinq*.

1904 : Ecoles comportant l'usage de la Bible, *une sur quatre*. 1906 : *une sur sept*.

1904 : Ecoles enseignant les *dix commandements de Dieu* : *une sur quatre*. 1906 *une sur cinq*.

1904 : Ecoles où l'on donnait une instruction *morale* (?) *civique*, laïque, indépendante, sécularisée ou sans Dieu, 1039 sur 1219, soit environ les cinq-sixièmes des écoles, 1219 contre 180; 1906 sur 1219. 1107 sur 1847, soit les trois cinquièmes des écoles : 1107 contre 740.

• • •

L'absence de toute instruction morale concernant la tempérance est une lacune hautement regrettable dans les écoles publiques.

Mais ce qui frappe le plus c'est la déchéance croissante dont est frappé l'enseignement capital et primordial, des *dix commandements de Dieu*.

Ainsi donc la vraie loi morale émanant du Législateur divin, codifiant les principes éternels de la véritable morale propre à la Société humaine, n'est plus enseignée en 1906, que dans *une école publique sur cinq*.

Est-ce que cela ne suffira pas pour faire sauter aux yeux même de nosfrères égarés les protestants de bonne foi de toute dénomination confessionnelle, comme aux yeux des Juifs et des chrétiens non-catholiques,—même de beaucoup d'indifférents en matière religieuse— le vice radical, le côté profondément immoral et anti-social, aussi bien qu'antichrétien, du système de la *neutralité* scolaire?

Comment un état qui *civilement* repose sur un code criminel sanctionnant les *dix commandements de Dieu*, c'est-à-dire punissant autant que possible comme atteintes directes à l'existence même de la société, toutes les offenses tangibles contraires à ces commandements : le vol, le meurtre, le mensonge, le parjure, l'adultère, l'inceste, la séduction, l'attentat aux mœurs, l'infanticide, le viol, l'ivresse publique, la calomnie, les coups et blessures, la fraude, l'escroquerie, la prostitution publique, le libertinage, le blasphème, la violation du repos dominical, la rebellion, etc, etc, comment cet état peut-il prétendre aider à *élever* de bons citoyens en les forçant directement ou indirectement à recevoir une éducation *publique* qui dans les quatre cinquièmes des écoles les tient dans l'ignorance systématique des *dix commandements de Dieu* !

• • •

Comme citoyen, comme magistrat,—faisant ici abstraction pour un moment de ma qualité de catholique et de père de famille,—je tiens à protester au nom de la simple raison, du bon sens commun, de la moralité publique, contre un pareil régime scolaire.

Toutes les instructions morales *civiques*, sécularisées,*neutres* ou indépendantes que l'on pourra imaginer seront absolument insuffisantes à parer aux conséquences terribles qu'entraîne un pareil régime *d'éducation publique* au point de vue seul de la criminalité des jeunes gens et des adultes.

Une prétendue morale sans base divine, sans principe supérieur à la volonté, aux caprices, aux appétits ou aux passions de la *bête* humaine ; une prétendue morale *laïque* ou *civique* qui fait abstraction des *lois de Dieu*, pour y substituer les *lois de l'homme* ; qui fait table rase des *devoirs de l'homme* vis-à-vis de Dieu, pour y substituer les *devoirs civiques* vis-à-vis de l'Etat sans Dieu ne peut produire qu'une anarchie morale profonde. Elle doit engendrer nécessairement des générations dont la conscience, faussée, obscurcie, ne distinguant plus le bien du mal, les entrainera fatalement au mépris de l'autorité, des lois et de l'Etat lui-même, en les poussant aussi bien aux crimes de toutes sortes qu'à la révolte : *ni Dieu ni Maître !*

• • •

Je ne crois pas que l'honorable M. Roblin, chef du gouvernement conservateur, puisse envisager pareille situation scolaire d'un œil tranquille. Au point de vue de l'homme d'Etat, quelque soit sa confession religieuse, il y a là un abus excessivement grave auquel il importe d'aviser. L'Etat ne peut pas, sans marcher au suicide, travailler à former de générations immorales ou anarchiques. Il ne peut pas encourager les progrès de cette forme de déchristianisation du peuple par la démoralisation scolaire. Il doit au contraire veiller à ce que la base même des lois criminelles qui nous régissent fasse part intégrante et générale de l'enseignement public, supporté forcément par tous les contribuables, intéressés comme l'Etat, à ce que cette base soit inébranlable.

• • •

Serait-ce trop demander à l'hon.M.McInnis,le nouveau ministre de l'Instruction, de porter sur ce point son attention très sérieuse et de prendre des mesures pour que dans toutes les écoles publiques du Manitoba les *dix commandements de Dieu* fassent partie obligatoire du programme scolaire, d'autant plus que les *dix commandements de Dieu* sont communs à toutes les confessions religieuses du Protestantisme aussi bien qu'aux Juifs, aux chrétiens en général et aux catholiques en particulier.

L. HACAULT.

M. Borden

Le chef de l'opposition tient des assemblées à peu près tous les jours dans l'Ouest.

Sa tournée politique dans la Colombie Anglaise lui a valu des adhésions nombreuses.

M. Borden parlera à Winnipeg le 28 octobre prochain.

Le programme de M. Borden comporte, entre autres choses, la livraison gratuite de la malle à domicile dans les campagnes. Ceci est un bon mouvement ; on voit de suite les avantages qui résulteraient de l'adoption de cette politique. L'idée a fait du chemin depuis plusieurs mois.

Le chef conservateur traite aussi de cet article de son programme qui propose de remettre aux provinces leurs terres publiques. Le gouvernement Laurier, dit-il, n'a voulu conserver la haute main sur ces terres qu'afin de mieux contrôler le vote des colons.

M. Borden dénonce la politique du gouvernement de payer un percentage scandaleux aux entremetteurs de qui il achète au lieu d'acheter directement du fournisseur et il a suggéré pour remédier à cette abus la nomination d'un agent officiel.

L'Ouest donnera, aux prochaines élections, une majorité à M. Borden. Avec la majorité que les libéraux lui concèdent déjà dans la province d'Ontario, et la réduction des victoires libérales dans Québec, le chef de l'opposition va mettre en danger l'existence du gouvernement Laurier.

"POST OFFICE"

A deux reprises différentes nous avons demandé qu'on changeât en une inscription française le *Post office* qu'on a plaqué en grandes lettres de ferblanc sur notre hôtel des postes.

Tous ceux qui parlent français dans la partie Nord de Saint-Boniface, et ils sont l'immense majorité, ont vu avec regret cet empiètement sur notre légitime contrôle du parler national dans notre ville. Il y a même eu privées des protestations assez vives à ce sujet. Aussi notre étonnement est-il considérable de constater que monsieur le député de Provencher ne fait rien pour faire corriger la faute commise.

A quoi sert, en vérité, à monsieur J. Ernest Cyr de se réclamer de grands sentiments patriotiques si, en pratique, il abdique tout droit à faire respecter le français ? Que lui sert-il d'envoyer par milliers le texte de ses conférences prononcées à l'Institut canadien d'Ottawa, si sa conduite dément toutes les choses qu'il y dit ?

Encore une fois, nous lui demandons poliment d'agir. Est-trop exiger de lui, que ce faible effort ?

Le *Nouvelliste*, qui se publie tout à côté du nouvel hôtel des postes,ne bouge pas, lui non plus. Le *Nouvelliste* a cependant placé cette phrase en gros caractères permanent sur sa première page: *Essentiellement dévoué aux intérêts français de la région*. Or, quand on se proclame *essentiellement dévoué aux intérêts français de la région*, on élève la voix, en semblable occurrence.

Encore une fois, le *Nouvelliste* ne se préoccupe pas plus de cet incident que s'il se passait en Chine.

Conduite étrange !

Pourquoi cette faiblesse à l'endroit des faiblesses de M. Cyr ?

Pourquoi cette impassibilité devant une injure faite à la langue française, alors qu'on se dit, entendez-le bien, *essentiellement dévoué aux intérêts français de la région* ?

Observe-t-on un silence humiliant par désir de plaire à M. Cyr, ou par crainte de déplaire au Ministère des Postes ?

Braves gens, montrez-vous donc. Il sied mal

.....d'une main flatter la chèvre au cou
Cependant, que de l'autre, on arrose le chou.

Hélas ! cette attitude accuse d'une manière formidable la sincérité du *Nouvelliste*, lequel se montre de plus en plus sous ses véritables couleurs de partisan politique à outrance.

Notre vieux "Chateau"

Ne pouvant trouver dans le domaine de la politique des faits capables de nous incriminer, notre nouveau confrère se donne le plaisir délicat et courtois de gloser sur nos ateliers.

Le *Nouvelliste* admettra tout de premier que la riposte sur ce point nous serait facile, si nous voulions l'imiter dans ses excès. Mais nous nous demandons si le public s'intéresserait beaucoup à cette querelle! Nous nous demandons combien de personnes approuveront cette incursion assez curieuse du *Nouvelliste* dans notre imprimerie.

L'édifice où nous logeons n'est plus jeune, en effet! Il menace ruine depuis vingt ans—mais jusqu'aujourd'hui il est resté debout. Il a vu défiler devant lui bien des enterrements politiques de journalistes qui remuaient pourtant l'or à la pelle. Les probabilités sont qu'il verra encore défiler de ces funèbres processions de capitalistes banqueroutiers avant d'aller lui-même à sa destruction.

Il en est souvent des bâtisses comme des hommes. Or, il y eut un jour trois jouvenceaux qui se moquèrent méchamment de la caducité d'un vieillard. C'était de la plaisanterie d'une très douteuse gentilhommerie. La vie chez eux n'était pourtant pas très robuste puisque tous trois firent le voyage de l'au-delà avant l'octogénaire dont ils s'étaient ri.

Notre journal s'est souvent trouvé en présence de garçonnets pourvus à peu près du même tact et doués de la même éducation que ceux de la fable. Quelques-uns se sont même à certains moment rués sur nous avec une violence passionnée. Toutes les armes étaient légitimes contre les malfaiteurs que nous sommes. Cependant nous sommes encore dans le domaine des choses vivantes ; eux appartiennent depuis longtemps au domaine de Pluton !

N'étant pas prophètes, nous ne pronostiquons de rien. Nous constatons simplement que les allures des prédécesseurs du *Nouvelliste* ont produit sur d'autres que sur nous leurs effets meurtriers.

Il y a longtemps qu'on nous bombarde! Notre château démantelé—pardon du plagiat—proclame par ses lézardes les assauts qu'il a subis. Mon Dieu ! nous confessons volontiers notre peu de valeur, mais à la condition que les libéraux confessent qu'ils ont été euxmêmes de fameuses dupes, eux qui depuis tant d'années et avec tant d'acharnement, ont gaspillé leur poudre sur nous !

Nous prions le *Nouvelliste* de ne pas se faire trop illusion sur l'efficacité de sa mitraille—de ferblanc. En dépit du confrère et des grandissimes personnages libéraux devant lesquels notre petitesse devrait peut être s'anéantir, nous continuerons en toute honnêteté comme en toute liberté, à travailler au maintien de l'idée française et catholique en ce pays. Contribuer à la préservation du doux parler français—même si malgré notre bonne volonté de coloniaux ignares, nous trébuchons quelque fois sur une règle de syntaxe;—participer à la défense des principes chrétiens au milieu de populations menaçantes, défiantes ou réfractaires, voilà le double but de notre journal. Et nous demandons à notre vieux château demantelé de se tenir debout encore longtemps afin que longtemps encore il nous aide à servir ces deux causes. Et puis, quand le vieil édifice s'écroulera, nous demanderons à d'autres qu'aux richissimes et courtois seigneurs du *Nouvelliste* de nous avancer des fonds pour bâtir!

NAISSANCE

Le 2 du courant, à Port Arthur, madame Roméo Chénier, une fille.

SOUMISSIONS

DES soumissions seront reçues par le soussigné, jusqu'à Jeudi le 10 octobre à 8 heures pm., pour l'achat par le "District Scolaire de Saint Boniface" No. 1188" de 100 cordes d'Epinette Sèche à être délivrées aux Ecoles Provencher et Taché respectivement, sur demande.

Un chèque accepté pour au moins 5 pour cent du montant devra accompagner toute soumission. La soumission la plus basse ne sera pas nécessairement acceptée.

G. A. ROGAN, Sec Trés.
D. S. de Saint Boniface, No 1188

N.B—Mentionnez sur enveloppe "Soumission pour bois de chauffage."

Saint-Boniface, 2 octobre 1907.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Plusieurs lots de terrain à vendre. S'adresser à M. C. Mercoux.

—On demande une servante. S'adresser à Madame Aimé Benard, No. 165 rue Hargrave.

—Mesdames De la Giclais et Emile Jean recevront, vendredi, le 11 du courant de 4 à 7 heures P. M.

—On demande deux apprentis ferblantiers chez MM. D'Allaire, Charette et D'aoust, rue des Meurons, St. Boniface.

—M. L. D. Collin informe le public qu'il a vendu à M Rodgers ses magasins sur l'Avenue Provencher; et toutes personnes devant des comptes sont priées de solder avec M. Collin, d'ici à dix jours.

—Le superbe édifice de la Winnipeg Paint & Glass Co'y., rue Notre-Dame Est, Winnipeg, a été détruit par le feu ce matin. Les pompiers ont passé la journée à circonscrire le feu à cette bâtisse.

—Mademoiselle Mollot, le professeur de piano si avantageusement connu du public et qui arrive d'un long voyage d'études au Conservatoire de Paris a donné, mardi, un concert d'élèves dont le succès a été considérable. Melle Mollot a figuré elle-même au programme; elle a fait la meilleure des impressions. Nous la félicitons de ce concert et nous lui souhaitons beaucoup de succès dans la carrière.

—M. Geo. H. Rodgers, Gérant d'une grande société, connue sous le nom du Bon Marché, où il fait un grand commerce, dans le block Bon Accord, au No 634, rue Main, Winnipeg, fait cette semaine, l'inventaire du stock de la Cie Collin, dont le magasin est fermé. Le tout sera vendu au plus bas prix que nous puissions vendre dans le courant d'un mois. La balance du stock sera transportée à nos magasins, au block Bon Accord. Le magasin sera ouvert mercredi, le 16 courant. Remarquez bien notre annonce la semaine prochaine.

—Une centaine de Doukhobors sont partis de Kenora et de Witemouth dans l'intention de se rendre à pied jusqu'à Montréal, en suivant la voie du Pacifique. Les autorités du C. P. R. ont fait tout ce qu'elles ont pu pour dissuader ces pauvres gens de persister dans leur projet. Les Doukhobors n'ont rien voulu savoir. Les gens du C. P. R. leur ont barré la route et leur ont offert de les ramener à leur point de départ, peine perdue. Les uns prétendent que les Doukhobors sont à la recherche du Messie. C'est là, semble-t-il, une simple plaisanterie à laquelle les gens sérieux n'ajoutent pas foi. D'autres disent que beaucoup de Doukhobors, au contact des colons canadiens, ont pris en aversion le régime du communisme. Ceux qui s'en vont seraient révoltés, de la tyrannie de leur chef et chercheraient dans la fuite, l'affranchissement. D'autres enfin, croient que les Doukhobors originaires d'un pays montagneux au climat doux, veulent tout simplement fuire les mornes plaines de l'Ouest à l'approche du rigoureux hiver. Le lecteur est libre de choisir entre ces trois explications, ou d'en imaginer une quatrième.

—MAISONS modernes à louer sur la rue Notre-Dame et sur la rue Langevin. S'adresser à J. A. M. de La Giclais et Cie, Winnipeg.

—Allez chez Allaire et Bleau, pour Poêles à charbon de Québec, communément appelés Tortue. Meilleur marché que partout ailleurs.

—M. Henri Casson vient d'être nommé agent général de la Société Générale Transatlantique française. Nous le félicitons de cette nomination.

—M. Joseph Joyal informe le public et ses amis qu'il a ouvert une boutique de ferblanterie au No. 72 Avenue Provencher, et il compte sur l'encouragement du public.

—Nous avons appris avec regret que madame Dubuc, femme de l'Hon. Juge-en-chef Dubuc, s'est blessée assez sérieusement samedi soir en descendant d'un tramway, à l'angle des rues Main et Broadway. Pour ajouter encore à ce malheur, M. le Docteur Dubuc, mandé en hâte auprès de sa mère, a donné de sa bicyclette sur deux hommes en traversant le pont Broadway dans une obscurité complète et s'est lui aussi infligé dans sa chute des blessures assez graves au bras et à la tête. Les malades, auxquels nous offrons des sympathies, se portent relativement mieux depuis lundi.

—Vient de mourir, à Saint-Gervais (Isère) France, M. Edmond Guesviller de Malus, capitaine de réserve au 2e d'artillerie, cousin de M Henri de Monieux, Norwood Grove, Manitoba. Ce colon d'Austra'ie se livrait à l'exportation des gants et noix renommés de Grenoble (Isère), etc., où il faisait des voyages d'achat. Mlle Marguerite, sa sœur, écrivain distingué, membre de l'académie delphinale, lui a fermé les yeux. C'étaient les enfants du brave général d'artillerie Caron de Malus, blessé à cheval près de Napoléon III, se rendant à l'opéra (bombe d'Orsini). Leur grand père, général énergique, est peint à Versailles, dans le tableau de la prise de la Smala d'Abdel-Kader.

—Mme Renaud, modiste travail à façon et à la journée. Chambre No 11, bloc du Collège est maintenant déménagé au bloc Lamontagne audessus du bureau de Poste.

—Cette semaine au magasin de J. B Leclerc le cigare Norseman sera vendu à RÉDUCTION et vous aurez un très bon cigare à 5c. TABAC VALIQUETTE au No. 15 Avenue Provencher.

NOTE

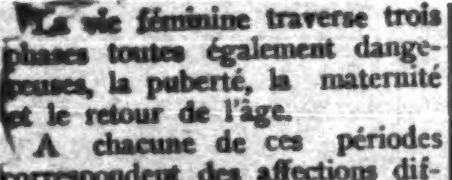
Nous recevons d'un paroissien de Saint-Pierre-Jolys, un article, protestant contre une lettre adressée par M. le docteur Gervais à M. le docteur Bélanger et menaçant ce dernier de *mesures préventives pour l'empêcher de pratiquer*. D'après notre correspondant, M. Gervais se prévaut de certains règlements particuliers à notre province et auxquels les porteurs de brevêts des autres provinces doivent se soumettre avant de pratiquer. Nous n'insérons pas la lettre de notre ami parcequ'elle ne nous paraît pas d'un caractère absolument public; nous consentons cependant à mettre les faits devant nos lecteurs, à titre de renseignement.

ABONNEZ-VOUS AU
MANITOBA
$1.00 ParAnnee

LES NERFS ME FAISAIENT SI MAL QUE J'AI CRU QUE JE RESTERAIS PARALYSEE.

Que de peines et de souffrances je me serais épargnées si j'avais pris plus tôt les Pilules Rouges.

LETTRE DE MADAME HUBERT BENARD, STE JULIE DE VERCHERES, QUE.



La vie féminine traverse trois phases toutes également dangereuses, la puberté, la maternité et le retour de l'âge.

A chacune de ces périodes correspondent des affections différentes qui laissent, sur l'organisme de la femme, des traces plus ou moins durables.

La maternité est certainement la plus noble de ces époques, mais quels ravages n'exerce-t-elle pas quelquefois?

La parole biblique: "Tu enfanteras dans la douleur" est constamment vraie, et combien nos mères canadiennes, si vaillantes, si braves, si bonnes mères l'éprouvent souvent!

Nous ne voulons pas, dans nos avertissements adressés aux femmes, prendre des cas supposés, des conditions imaginées; nous voulons nous en tenir aux faits et étudier chaque cas suivant son propre mérite, en laissant à nos lectrices le soin de juger par elles-mêmes, si nous disons vrai, si réellement le remède que nous proposons correspond, vu les résultats obtenus, aux affections dont elles souffrent elles-mêmes.

Nous ne cachons rien, nous n'inventons rien.

Madame Hubert Bénard, dont nous publions la lettre ci-après, a passé dix fois par les épreuves de la maternité, dix fois elle a subi cette épreuve où la femme qui vient de donner la vie est quelquefois bien près de laisser la sienne propre.

Il lui est resté de ces épreuves successives une faiblesse, un dérangement de tout l'organisme qui la rend incapable d'un travail suivi. Elle a essayé des Médecins, elle a essayé des hôpitaux, rien n'y fait et elle décrit en termes saisissants les douleurs qu'elle endurait, que souffrait son pauvre corps meurtri.

C'est alors qu'elle s'adressa aux Médecins de la Cie Chimique Franco-Américaine et qu'elle prit les Pilules Rouges.

Qu'arrive-t-il? Aussitôt qu'elle en prend, elle se rétablit, elle continue et elle se guérit.

La voilà la preuve de l'efficacité des Pilules Rouges, ce n'est pas nous qui la donnons, qui l'imaginons: c'est Madame Hubert Bénard qui la proclame sous sa signature. Lisez:

Ste-Julie de Verchères,

Messieurs,

J'aurais bien désiré pouvoir vous écrire plus tôt pour vous faire part de mon complet rétablissement, mais cela m'a été impossible parce que j'ai quitté Burlington, Vermont, pour revenir au Canada et cela m'a causé beaucoup de trouble. Le fait seul que j'ai pu accomplir ce déménagement et encourir ces fatigues sans que mon état de santé en souffre aucunement est bien la meilleure preuve que je puisse donner de ma complète guérison, moi qui, il y a six mois encore, ne pouvais pas bouger et étais incapable du moindre travail demandant quelque force. C'est que j'ai terriblement souffert. J'en tremble encore quand je songe aux terribles années que j'ai passées avant de me mettre sous vos bons soins et de prendre vos excellentes Pilules Rouges!



Mme H. BÉNARD, Ste-Julie de Verchères, Qué.

Que de souffrances n'ai-je pas endurées des huit accouchements et des deux blessures qui avaient complètement ruiné ma constitution.

J'avais des douleurs dans tous les membres, des points de côtés, des maux de tête; les jambes me faisaient mal, l'estomac ne pouvait pas supporter la viande ni rien de pesant. Je souffrais d'une constipation incessante et de vents d'estomac qui m'épuisaient.

Quelquefois je ressentais des engourdissements partout et j'avais des chaleurs qui me mettaient à terre; j'étais tellement nerveuse que j'étais obligée de marcher parce que le cœur me suffoquait.

Enfin, le dernier coup, ce qui m'a décidée à m'adresser à vous, c'est le jour où mes nerfs me faisaient si mal que j'ai cru que j'allais demeurer paralysée. Je suis restée longtemps les bras et les jambes toutes tachées de jaune et de vert le long des veines.

Alors j'ai compris que je n'avais qu'une chance de salut, puisque les médecins et les hôpitaux ne pouvaient plus me sauver et me condamnaient.

Ah! que ne l'ai-je fait plus tôt, que de malheurs et de peines je me serais épargnés!

Vous écrire plus tôt cela aurait été cinq années de souffrances de moins.

Dès que j'ai pris vos Pilules Rouges, je me suis sentie beaucoup mieux; les douleurs internes intolérables ont disparu et tous les autres symptômes. Ma santé a repris son assiette régulière, et maintenant, grâce à vous, je suis parfaitement bien, complètement guérie. Oh! comme je vous en remercie du fond du cœur!

Mme HUBERT BENARD,
Ste-Julie de Verchères, Qué.

CONSULTATIONS GRATUITES.

Adressez-vous par lettre ou personnellement, au No. 274 rue Saint-Denis, si vous désirez avoir des conseils. Les Médecins de la Cie Chimique Franco-Américaine vous donneront, tout à fait gratuitement, les informations nécessaires pour l'emploi des Pilules Rouges et vous indiqueront aussi un autre traitement si votre maladie le requiert.

DEFIEZ-VOUS. — Les Pilules Rouges sont toujours vendues en boîtes de 50 pilules. Chaque boîte est recouverte d'une étiquette imprimée en rouge sur du papier blanc. Les Pilules Rouges que les marchands vous vendent à l'once, au 100 ou à 25c la boîte, ne sont pas les nôtres; ce sont des imitations, car jamais nos Pilules Rouges ne sont vendues de cette manière.

Ces charlatans qui se font appeler docteurs, passant par les campagnes, allant de maison en maison, se disant envoyés par la Cie Chimique Franco-Américaine, sont des imposteurs toujours, car jamais nos Médecins ne sortent de leurs bureaux pour soigner les femmes malades.

Si votre marchand n'a pas les Pilules Rouges de la Cie Chimique Franco-Américaine, envoyez-nous 50c pour une boîte ou $2.50 pour six boîtes, avant bien soin de faire enregistrer votre lettre contenant de l'argent, et vous recevrez par le retour de la malle, les véritables Pilules Rouges.

Adressez toutes vos lettres: CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274, rue St-Denis, Montréal.

LE MANITOBA

LE PAYS DES BONNES OCCASIONS

POUR LE

Cultivateur, le mécanicien ou le travailleur.

Le pays où l'homme peut faire le plus, dans peu de temps et sans beaucoup d'effort

EN 1906.

1. 8,141,537 acres ont produit 61,250,418 minots de blé, une moyenne de 19 minots à l'acre.
2. Les cultivateurs ont depensé au dessus de 1,515,085 dans la construction de bâtisses.
3. Les retours de la construction a Winnipeg prouvent qu'il a été dépensé dans cette ville $13,000,000.
4. Un collège agricole est établi.
5. Le prix des terrains augmente toujours. Ils se vendent maintenant de $6.00 à $50.00 l'acre.
6. Le Manitoba a 45,000 cultivateurs riches.
7. Le Manitoba a encore 20,000,000 d'acres cultivables, prairie vierge prête à la culture.

AUX NOUVEAUX COLONS

Venant à l'Ouest—Ne passez pas le Manitoba sans voir les riches terrains et ses avantages. Arrêtez à Winnipeg et renseignez-vous sur les conditions et a location des homesteads, sur le prix et la valeur des terrains du gouvernement provincial et des chemins de fer.

R. P. ROBLIN,
Premier du Manitoba et Ministre de l'Agriculture

Pour information spéciale voyez

JOSEPH BURKE, 617 rue Main, Winnipeg Man.
JAS. HARTNEY, 77 York Street, Toronto, Ont

FEUILLETON DU MANITOBA.

LOLITA

NO 22

"Il nous est défendu d'aimer "quelqu'un, fût-ce notre enfant, "plus que la vérité, plus que la "probité, plus que l'honneur."

MME EMELINE RAYMOND.

XVIII

Irais-je témoigner au père une désapprobation qui, peut-être, l'irriterait sans le désarmer et qui affaiblissent aux yeux de l'enfant le prestige de l'autorité paternelle, ne ferait que rendre les indocilités plus fréquentes, ainsi que les châtiments ?

—Mais repondis-je, M. de Love est-il tellement irritable que vous ne puissiez, hors de la présence de l'enfant, bien entendu, réclamer pour lui un peu plus d'indulgence ?

—Je l'ai fait quelquefois, sans insister. Ne croyez point mon gendre irritable : il n'est pas d'homme qui sache mieux se contenir. Jamais je ne l'ai vu en colère et c'est ce qui me rassure pour Jacques. Remarquez que les punitions qu'il lui inflige ne sont point de nature à compromettre sa santé. Le père se retrouve sous le juge et, si celui-ci se montre sévère, il reste toujours juste : c'est déjà beaucoup.

—Ah ! dis-je en souriant, vous voyez bien que vous approuvez le système de M. de Love.

—Nullement : je m'y soumets, voilà tout Je vous l'ai dit, j'aimerais plus d'indulgence, une justice moins exacte, moins inexorable.

Il est, à mon avis, quantité de fautes d'enfance qu'on ne saurait tolérer ouvertement, mais qu'on peut ne pas voir ou ne pas entendre, ce qui vous évite de sévir perpétuellement pour des choses sans gravité. Voilà mon opinion ; mais ai-je le droit de décider qu'elle est la meilleure ? Mon gendre pense différemment ; il est père : pourquoi n'aurait-il pas raison ? C'est lui qui a la responsabilité, il doit donc avoir l'autorité sans conteste. Je sais qu'il est bon : il a aimé passiónnément ma fille et il aime son fils.

Cette figure de marbre aimant-passionnément ! Enfin, Mme d'Arcy le sait, mais j'ai peine à y croire.

—Alors, madame, il applique le proverbe : "qui aime bien châtie bien."

—Oui, dit en riant Mme d'Arcy, et le proverbe a du vrai. Aujourd'hui, généralement, les parents aiment beaucoup leurs enfants, mais ils ne les aiment pas toujours *bien*. Certes, si je voyais Jacques souffrir réellement de la manière dont son père l'élève, je tâcherais à tout prix d'agir sur mon gendre, mais ce cher enfant a une bonne santé avec la gaieté de son âge. Que voulez-vous de plus ? Qu'il ne sache pas ce que c'est qu'une larme ni une heure d'ennui ? Est-ce pour lui ou pour nous que nous désirons lui éviter cela ?

—Vous avez raison, madame, et je vous admire, car il n'est pas facile de garder cette impartialité contre son propre sentiment.

—Non, mon enfant, ce n'est pas facile, mais tout le secret de la vie est-là.

—Comprends-tu, ma chère Marthe, que j'aime beaucoup Mme d'Arcy ? Mes journées s'écoulent très douces, entre elle et le cher petit Jacques. Tu me demandes quelles sont les fonctions que je puis remplir auprès de cet enfant de six ans à peine qui a une pension pour ses études et une gouvernante pour ses promenades. Je te dirai que ces fonctions ne m'accablent pas. Les voici, telles que me les a expliquées M. de Love, quelques jours après mon arrivée.

—Mademoiselle, m'a-t-il dit, je vous prierai d'être le répétiteur de mon fils. J'aurais pu remplir moi-même ce devoir ; mais, outre que le temps me fait un peu défaut, Jacques, avec moi, se serait cru encore en classe et je veux qu'il ait un peu de relâchement d'esprit à la maison, car il est encore bien jeune. Je désirerais donc que vous lui fissiez faire ses devoirs en l'aidant beaucoup. Vous ne devez pas avoir de scrupules pour cela : ce n'est point un concours et tous sont plus ou moins aidés. Vous lui ferez aussi apprendre ses leçons en les lui expliquant bien afin de diminuer la peine pour lui. Enfin, quand il pourra jouer, je vous serai obligé de le surveiller. Sa gouvernante le conduit à la promenade, mais il commence à être trop grand pour qu'il me convienne de le laisser toujours aux mains des domestiques. Il y a une éducation morale et même intellectuelle qui peut très bien commencer à la faveur des récréations et que la bonne serait incapable de donner.

Voilà, ma chère, ce que me dit M. de Love, et ces paroles qui prouvaient une veritable sollicitude paternelle me reconcilièrent avec lui. Pourquoi n'a-t-on pas élevé ainsi ma pauvre Clotilde ? Bernard aurait été meilleur éducateur que M. de Love : il en avait la fermeté sans la sécheresse, mais M. Fortuné a tout gâté. Oh ! ce M. Fortuné ! jamais je ne pourrai lui pardonner.

Pour me distraire, parlons de Pepa. Ma pauvre Pepa va de mieux en mieux. Elle a repris toutes ses anciennes habitudes, y compris ses châteaux en Espagne, ce qui est bien permis à une espagnole. Elle me marie avec M. de Love, bien entendu, et s'indigne de ce que je n'en veux pas, comme s'il avait fait la demande et attendait impatiemment la réponse. Cela m'amuse beaucoup : je prends plaisir à multiplier les objections avec une gravité parfaite, ayant l'air de prendre la chose au sérieux. Pepa s'étonne, s'indigne, me gronde. Alors j'éclate de rire, elle aussi, et tout finit par une embrassade. Le dimanche soir, je retourne dans la rue de la Bienfaisance, où je me plais. C'est tranquille comme un coin de province, à deux pas d'une excellente paroisse et de toutes les ressources de Paris. Notre vie a une régularité qui pourrait sembler monotone à une fille de vingt-deux ans, mais elle me convient ainsi. Jacques est là, d'ailleurs, pour l'égayer avec ses gentillesses, ses reparties, ses caresses d'enfant. C'est une jolie nature, intelligente et tendre. Il a, par exemple, des idées et des volontés très arrêtées et la fermeté paternelle n'est pas toujours inutile ; cependant, j'y ai très peu recours, car il est rare que je ne le persuade pas, soit par la raison, soit par le cœur. Son petit cœur est très généreux. Il éprouve un véritable bonheur à donner aux pauvres et le fait gracieusement, sans ombre de hauteur, avec la simplicité d'un ami qui donne à son ami. Tous les dimanches, il emporte à la messe les sous et les bonbons qu'il a pu récolter pendant la semaine et c'est une véritable distribution à tous les pauvres qui se tiennent devant l'escalier par lequel nous entrons.

Jacques n'a pas ces petites prétentions ce besoin continuel d'être admiré qui dépare les petits enfants trop adulés ; il est naïf dans tout ses gestes et toutes ses paroles, ce qui lui donne un charme inexprimable. Je sens que je m'attache à ceux des autres. Et, pourtant lorsque je songe à Clotilde, je me dis qu'il faudrait mieux, peut-être, ne pas tant aimer Jacques, que je me prépare encore un chagrin... N'importe ! mon cœur éprouve le besoin de se donner. Et puis, il me semble que la mère de Jacques me voit et me bénit quand je me dévoue à son cher enfant. Pauvre jeune femme ! elle en a bien peu joui : deux ans après la naissance de son fils, une fille aussitôt perdue lui a coûté la vie. Mme d'Arcey ne se console pas de la mort de sa fille. Sa grande piété la soutient et lui donne la force de paraître calme, souriante même, à tous ceux qui l'entourent ; mais que de fois déjà j'ai surpris des larmes dans ses yeux !

Tu me demandes quel est mon emploi auprès d'elle. C'est celui de dame de compagnie et de secrétaire. Je travaille dans sa chambre quand Jacques est en pension ; j'écris sous sa dictée une partie de sa correspondance, car ses yeux, un peu faiblis ont besoin de repos. Je lui fais la lecture d'un journal et de quelques livres de piété et de littérature, choisis par elle avec beaucoup de goût. Quand le roman à la mode est convenable, elle me le fait lire aussi, mais plutôt pour moi que pour elle, car elle m'a prise en affection et cherche à égayer ma vie. En somme, je dois bénir Dieu de m'avoir conduite dans cette maison. J'y passerai probablement des jours paisibles jusqu'à ce que je revienne vieillir auprès de ma chère Pepa, quand mon travail aura assuré son existence. Que puis-je souhaiter de mieux ? Et cependant, il me semble que quelque chose me manque. Je regarde le couchant, derrière le dôme de Saint-Augustin : les nuages sont empourprés et forment comme une gloire autour de la croix. Mon âme s'élève avec mes yeux ; cette vie est sombre, mais l'autre est radieuse. Notre pauvre cœur a toujours faim et soif ici-bas, tandis que là-haut... "Seigneur ! je serai rassasiée quand votre gloire m'apparaîtra !"

Je redescends sur terre en entendant ma porte s'ouvrir. J'ai tressailli, comme une une coupable prise en flagrant délit, et je ferme brusquement ma fenêtre. Mme d'Arcy vient d'entrer. Elle me tend une lettre à mon adresse, en me disant qu'un domestique attend la réponse; puis elle s'assied près de ma table.

Qui donc peut m'écrire par un domestique ? Voyons l'adresse... Grand Dieu ! quelle écriture ! Serait-il possible... Je tombe assise et je lis :

"Chère Madolo,

"Je suis malade, bien malade. J'ai besoin de pardon ; venez me le donner.

"Votre Clo."

Un nuage passe devant mes yeux, ma tête s'appuie sur le dossier du fauteuil où je viens de m'assoir. Mme d'Arcy se lève du sien, tout effrayée, et vint passer son bras derrière mon cou pour me soutenir.

—Ce n'est rien, chère madame, lui dis-je en souriant ; vous devez me trouver très ridicule ; mais me voici tout à fait remise et il faut que je vous demande la permission de sortir immédiatement, une malade qui m'est bien chère me réclame.

—Vous avez toute permission, mon enfant ; mais où allez-vous ? Ne pouvez-vous me le dire ?

—Oh ! si, madame : je vais boulevard de Courcelles.

—Boulevard de Courcelles ! En ce cas je vous mène et vous ramène : ma permission est à ce prix...

Mme d'Arcy sonne la femme de chambre et lui fait chercher une voiture, tandis que nous nous apprêtons. Quelle bonté maternelle, n'est-ce pas ?

Oh ! Marthe que s'est-il passé ? Comment vais-je trouver ma pauvre Clothilde ? Comme mon cœur bat ! Combien je l'aimais ! Prie pour elle, mon amie."

XIX

Le jour ou Clothilde avait refusé de voir Lolita, quand M. Fortuné et Mlle Anne rentrèrent, le concierge et le valet de chambre les avertirent de la visite de Mlle Declermont.

—Que t'a dis Dolores ? demanda la tante Anne à sa nièce, après lui avoir servi du potage (car chez M Fortuné on dînait à midi).

—Elle ne m'a dit rien.

—Comment, firent à la fois le père et la tante : elle est venue pour ne rien dire ?

(*A suivre*)

A Vendre

Un excellent troupeau de vaches laitières donnant beaucoup de lait et gras, ce troupeau qui a été élevé dans la ferme même se compose de 23 vaches et un taureau de deux ans très doux. Egalement un troupeau de volailles 95 têtes et 12 jeunes dindes—Les poules sont de très bonne pondeuse et font des gros oeufs.

Le vendeur désirant se reposer, lui écrire

MAILLAN, à Saint Pierre, Joly, Manitoba.